

Objet : Mise en œuvre du Plan vert 2013-2016 – Rapport d’activité et de développement durable de l’année 2016

Délibération du Conseil d’administration du 1^{er} mars 2017

Affichée au siège de la Régie le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20170301-DCA2017003-DE

Reçue par le représentant de l’Etat, le :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2017

Le Conseil d’administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l’autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l’Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de l’EIVP ;

Vu la délibération 2013-041 du 23 octobre 2013 portant approbation du Plan Vert 2013-2016 de l’EIVP ;

Après communication du Président du Conseil d’administration ;

DELIBERE

Article unique : Il est donné acte à M. le Président du Conseil d’administration de sa communication sur la mise en œuvre du Plan vert 2013-2016 et le rapport d’activité et de développement durable de l’année 2016.